

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : dominique-lemaire-cssdhr-gouv-qc-ca
<https://www.cadre21.org/membres/725f30eed1bef0ede3e3745b>

Date d'obtention : 2024-10-24 15:39:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- C'est un protocole uniforme, partagé entre les intervenants de l'école, les policiers et le DPCP.
- Les étapes à suivre sont claires.
- Qui fait quoi?

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Bien faire les choses, étape par étape.
- Bien mener et encadrer des événements de sextage.
- Poser des questions justes et ouvertes, ne pas diriger les questions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Le sens de mes questions (ouvertes) en suivant la grille d'évaluation.
- M'assurer que les intervenants ne demandent pas de voir les photos en question.
- Toujours m'assurer que la victime soit rassurée.
- Suivre les étapes du protocole.